

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de
soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de
Boucherville**

Informations additionnelles présentées à la commission du BAPE

6 juillet 2016

Ville de Boucherville

Éléments précisant les questions complémentaires datant du 30 juin 2016 (DQ3 - n^{os} 1 à 11) envoyées par courriel.

1. ***Lors de la 1^{re} partie de l'audience publique, vous avez remis une carte illustrant les sorties d'eau pluviale, accompagnée de photos, pour le tronçon 1 seulement (DA15.4). Veuillez soumettre ce même type de carte, avec photos, pour les autres tronçons des deux secteurs à l'étude.***

Vous trouverez ces cartes avec les photos à la fin de ce document.

2. ***Veuillez dresser un portrait complet de la gestion des eaux de pluie, telle qu'envisagée après les travaux de stabilisation et de réparation des structures, dans les deux secteurs à l'étude, entre le boulevard Marie-Victorin et le fleuve. Préciser quelles structures seront maintenues et lesquelles seront ajoutées ou modifiées. Illustrer avec une carte.***

La gestion des eaux de pluie ne changera pas suite à la réalisation des travaux. Dans le futur, lorsque les infrastructures municipales seront refaites sur le boulevard Marie-Victorin, les puisards qui se déversent directement dans le fleuve seront reliés au futur égout pluvial. Pour les 3 descentes au fleuve, un dos d'âne pourrait être construit afin de garder les eaux de pluie dans la rue et ainsi les acheminer vers les puisards à proximité.

3. ***Dans le DA12, page 20, vous dites que pour « chacun des tronçons du secteur du Vieux-Boucherville, l'eau de ruissellement sera captée par un drain linéaire puis dirigée vers le bas du mur ».***

a. L'eau de ruissellement sera-t-elle captée en surface ?

Oui, comme elle l'est présentement.

b. Comment sera-t-elle dirigée au bas du mur ?

Il s'agit de l'ingénierie de détail donc la méthode n'a pas encore été déterminée.

c. Dans cette citation, est-il question du maintien des structures actuelles ou de la mise en place de nouveaux ouvrages ? S'il s'agit de nouvelles structures, celles-ci seront-elles similaires à celles actuellement en place ?

Les structures actuelles seront maintenues et réparées. Dans le futur, lorsque les infrastructures municipales seront refaites sur le boulevard Marie-Victorin, les puisards ou drains de surface qui se déversent directement dans le fleuve seront reliés au futur égout pluvial.

4. ***Vous mentionnez qu'« un drain perforé enrobé est également prévu pour le mur reconstruit du parc Joseph-Laramée, et des exutoires seront installés. De plus, le***

remplacement des barbacanes et des conduites pluviales existantes par des nouvelles structures de drainage est prévu au projet » (PR3.1, p. 71).

a. Ce nouveau drain sera-t-il enfoui et conséquemment, des travaux d'excavation auront-ils lieu ?

Pour le parc Joseph-Laramée (nouveau mur), un drain enfoui sera nécessaire. Pour le parc Léandre-Lacaille (mur existant), si les drains ne sont plus fonctionnels, ils seront remplacés, donc une excavation étroite derrière le mur sera nécessaire. Ce drain pourrait être raccordé aux barbacanes existantes. Toutefois, l'analyse de l'état des drains n'a pas encore été réalisée. Elle sera faite lors de l'ingénierie de détail.

b. Quelles sont les « nouvelles structures de drainage » envisagées dans ce secteur ?

Aucune nouvelle structure de drainage (émissaires) n'est envisagée. Il est prévu de réutiliser les exutoires existants.

5. En ce qui a trait à l'abattage d'arbres dans le secteur de La Riveraine, le rapport de Kim Marineau mentionnait, en juillet 2008, qu'« aucun arbre ne sera coupé puisque la méthode d'installation des matériaux de remblai pour la stabilisation sera réalisée à partir de la piste cyclable elle-même » (PR8.2, p. 19).

Vous mentionniez, en juin 2015 puis en juin 2016, que « les arbres de fort diamètre occupant la pente du talus seront conservés autant que possible et les impacts sur la végétation terrestre seront modérés » (PR3.1, p. 97 et DA12, p. 26). De plus, vous stipuliez que « la végétation et les débris nuisibles seront retirés tout en conservant en place autant que possible les arbres ayant plus de 20 cm de diamètre » (PR3.1, p. 74 et DA12, p. 21). Vous précisiez également, en 2016, dans le résumé de l'étude d'impact corrigé, que le nombre d'arbres à abattre ou pour lesquels l'abattage sera à évaluer au moment des travaux, dans le secteur de la Riveraine, est de 186^[1] (DA12, p. 26, tableau 3).

Enfin, en réponse à des interrogations soulevées lors de la 1^{re} partie de l'audience publique, vous indiquez que tous les troncs retrouvés dans chaque tronçon de ce secteur seront abattus, soit un total de 129 (DA15, p. 8).

Alors que précédemment un effort de préservation des arbres était prévu, pourquoi envisagez-vous désormais l'abattage de tous les troncs ?

La méthode de travail pour la stabilisation de la berge se fera à partir du haut du talus. Dans cette optique, la machinerie pourra contourner les arbres qui seront conservés lors de l'installation des matériaux de remblai. Il n'est donc pas prévu couper des arbres pour accéder au site des travaux.

^[1] Ce total tient compte des erreurs de calcul observées (DA12, p. 26).

Par contre, de nombreux arbres, surtout localisés en bas du talus, devront être coupés pour aménager la clé d'enrochement. Le nombre total d'arbres à couper est de 113 sur 129 tel que présenté à la page 8 du document DA15. On estime à 16 le nombre d'arbres à risque d'abattage dans le secteur de la Riveraine. Dans la mesure du possible, nous souhaitons pouvoir garder ces arbres.

- 6. *Compte tenu des récents changements apportés au nombre d'arbres à abattre ou à risque d'être abattus dans les secteurs du Vieux-Boucherville et de La Riveraine (DA15, p. 8), est-ce que vos engagements pris, en matière de compensation pour les arbres abattus, en réponse à une question du ministère au PR5.1, p. 58, sont toujours les mêmes ? Si non, préciser vos nouveaux engagements.***

L'esprit de nos engagements demeure le même : les arbres abattus seront remplacés sur site, lorsque possible, sinon à proximité du secteur, sur le bord de l'eau.

- 7. *Quelle est l'espèce d'arbres dominante actuellement présente dans le secteur de La Riveraine ?***

L'espèce dominante est l'érable argenté. Les deux autres espèces dominantes sont le frêne et le peuplier deltoïde.

- 8. *Quelle est l'espèce d'arbres dominante actuellement présente dans le tronçon 1 du secteur du Vieux-Boucherville ?***

Dans l'ensemble du tronçon 1, l'espèce dominante est le frêne. En ce qui concerne la partie supérieure du muret qui sera affectée par les travaux, l'espèce dominante est l'érable à Giguère.

- 9. *Vous mentionnez que vous allez abattre la presque totalité des frênes dans les secteurs des travaux (M. Daniel Drouin, DT1, p. 83).***

- a. Y a-t-il eu détection de l'agrile du frêne dans les deux secteurs à l'étude ? Une infestation a-t-elle été identifiée ?***

Depuis 2011, des activités de dépistage sont réalisées sur le territoire avec des pièges collants et plus récemment, en 2015, grâce à de l'écorçage.

L'agrile a été détectée dans le Vieux-Boucherville, en bordure du fleuve. Quant au secteur de la Riveraine, il n'y a pas eu de dépistage en bordure du fleuve. Par contre, à quelques centaines de mètres à l'est, sur le boulevard du Fort-St-Louis, des frênes infestés ont été identifiés.

Les activités de dépistage montrent que l'intensité de l'infestation suit une courbe exponentielle. Dans ce contexte, nous estimons que l'ensemble du territoire est infesté et que la majorité des frênes hors boisés qui n'auront pas été traités jusqu'à maintenant ne pourront plus être admissibles à un traitement au TreeAzin dès 2017 ou 2018. Du coup ceux-ci devraient mourir dans un horizon de 3 à 5 ans.

- b. Dans les deux secteurs à l'étude, des frênes vont-ils être coupés par mesure de prévention, compte tenu de la menace éventuelle de l'agrile du frêne ou est-ce uniquement en raison de la nature des travaux.**

Des frênes très dépérissants devront être abattus par mesure de prévention dès cet automne. Tant pour des raisons de sécurité que pour ralentir l'infestation. Le nombre n'a pas encore été déterminé, des inventaires ayant cours actuellement.

- 10. Quel est le pourcentage actuel du couvert forestier sur le territoire de la ville de Boucherville ? Plusieurs municipalités comprises dans le territoire de la CMM ont des objectifs d'augmentation du couvert forestier. Qu'en est-il pour la Ville de Boucherville ?**

La version préliminaire du plan d'urbanisme (juin 2016) donne les informations suivantes.

« Le territoire de Boucherville regorge de milieux d'intérêt écologique, de parcs et d'espaces verts exceptionnels contribuant à la biodiversité et au paysage. La protection et la mise en valeur de ces milieux constituent des priorités pour la Ville et ses citoyens. Cette réalité se traduit par la présence d'un couvert végétal diversifié et généreux, ainsi qu'un indice de canopée équivalent à 28 % de la superficie terrestre. Le calcul de cet indice correspond à l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur le territoire municipal par rapport à la superficie totale des milieux de vie de Boucherville. »

Ensuite, la version préliminaire du plan identifie l'objectif (5.2) de protéger, soigner ou renouveler le patrimoine arboricole. Pour ce faire, différentes actions sont identifiées dont celle de mettre en place une politique de foresterie urbaine à court terme.

- 11. Veuillez clarifier le calendrier en ce qui a trait à la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques et riverains touchés temporairement. Ces travaux sont-ils inclus dans l'item « travaux de construction » présenté au tableau 4 du DA15, p. 3 ?**

La restauration des milieux aquatiques et riverains temporairement touchés lors des travaux de réfection des murets sera réalisée au fur et à mesure que ces travaux se termineront. Leur réalisation est donc incluse dans le calendrier présenté au tableau 4 du DA15, p.3.



①



②



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Photos 1, 2, 5 et 7 : Puisards reliés au fleuve;

Photos 3 et 9 : Puisards reliés à l'égout combiné sous le boul. Marie-Victorin

Photos 4, 6 et 8 : Descentes au fleuve (prainent une partie de la rue. Cette situation pourrait être remédiée à l'aide de dos d'âne.)

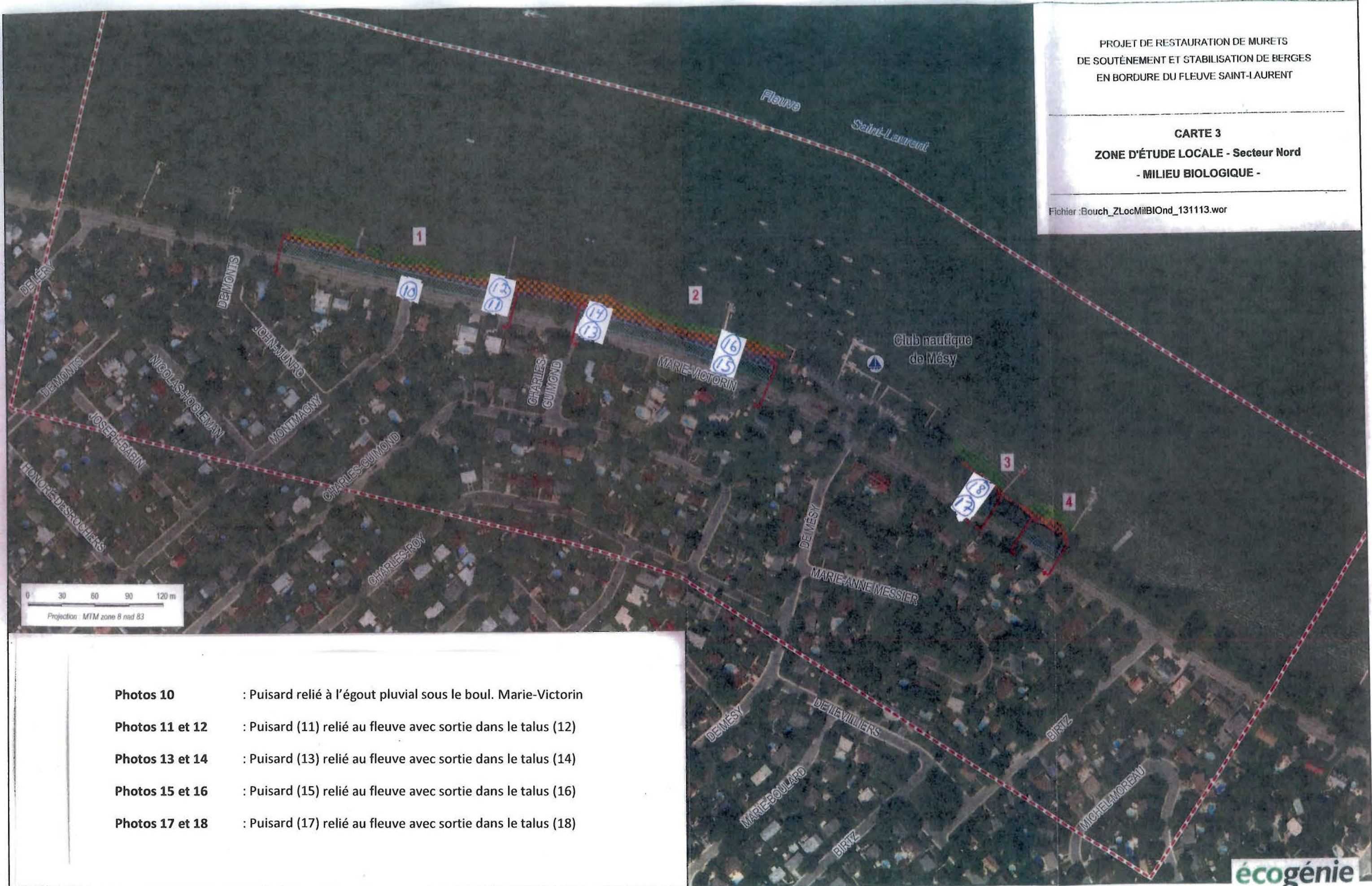
PROJET DE RESTAURATION DE MURETS
DE SOUTÈNEMENT ET STABILISATION DE BERGES
EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

CARTE 2
ZONE D'ÉTUDE LOCALE - Secteur Sud
- MILIEU BIOLOGIQUE -

Fichier : Bouch_ZLocMilBIOsd_131113.wor

CARTE 3
ZONE D'ÉTUDE LOCALE - Secteur Nord
- MILIEU BIOLOGIQUE -

Fichier : Bouch_ZLocMilBIOnd_131113.wor



Photos 10 : Puisard relié à l'égout pluvial sous le boul. Marie-Victorin

Photos 11 et 12 : Puisard (11) relié au fleuve avec sortie dans le talus (12)

Photos 13 et 14 : Puisard (13) relié au fleuve avec sortie dans le talus (14)

Photos 15 et 16 : Puisard (15) relié au fleuve avec sortie dans le talus (16)

Photos 17 et 18 : Puisard (17) relié au fleuve avec sortie dans le talus (18)